



Le masculinisme d'État en renfort du patriarcat

JOELLE PALMIERI, DOCTEURE EN SCIENCES POLITIQUES

En contexte néolibéral et postcolonial occidentalisé, les États négocient les rapports sociaux de sexe en permanence et certains dirigeants choisissent le terrain ostensible de la sexualité. Au cœur de leurs discours, la misogynie et le sexisme ordinaires se doublent du recours régulier au registre du masculinisme, au point de constituer un « masculinisme d'État ».

Dans un contexte international d'augmentation de la pauvreté et d'écart de richesse, certains pays (comme par exemple l'Afrique du Sud, la Turquie et aujourd'hui les États-Unis) ont besoin de stabiliser un pouvoir politique en perte de légitimité et de rassembler une « base », masculine, « laissée pour compte ». Cela s'opère sur le terrain du sexe, tout simplement, et du droit pour les hommes à affirmer leur virilité à tout prix. La quête de légitimité s'opère sur le terrain de l'affirmation d'une forte identité sexuelle masculine, en tant que seule force possible. Une arrogance nationale des violences, en particulier de genre, et une schizophrénie entre État de droit et réalité quotidienne s'imposent alors comme un système.

Une des cordes sensibles exploitées par les dirigeants actuels de ces pays en crise politique est le statut des hommes en tant qu'êtres humains de sexe masculin. Ils auraient « tout » perdu, y compris leur virilité, et auraient « tout à gagner » à revenir et à réapprendre des valeurs solides, sous-entendues non-occidentales pour les premiers et américaines blanches pour le dernier. Tous les moyens sont bons, y compris les affirmations misogynes, les menaces sexistes ou l'affichage de pratiques sexuelles perverses, de la pratique du viol ou du meurtre ciblé de femmes, symboles de la force sexuelle masculine à opposer au féminisme.

Ces États perpétuent un patriarcat hérité de leur histoire coloniale (de colonisés ou de colonisateurs). Les soumis de la colonisation d'autrefois et les colons

impérialistes d'antan deviennent aujourd'hui les agents d'une domination basée sur un impérialisme sexuel. Les exemples de l'Afrique du Sud et de la Turquie sont à ce titre remarquables.

Afrique du Sud : les violences de genre, bases du masculinisme d'État

L'Afrique du Sud connaît l'un des plus forts pourcentages de femmes parlementaires dans le monde, mais également le plus haut niveau de viols. À elle seule, la violence, endémique, relativise fortement le caractère égalitaire de la participation politique, exacerbant une spécificité autant géographique que politique. Le haut niveau de criminalité, de violences et surtout de viols est expliqué par l'héritage ségrégationniste, une conséquence directe du régime d'apartheid ayant lui-même institutionnalisé la violence, ses pourfendeurs ayant utilisé à leur tour les mêmes armes comme « réponse violente ». L'Afrique du Sud connaît le plus haut taux de féminicides intimes au monde. Une femme est tuée toutes les six heures par son partenaire sexuel. Ces chiffres viennent compléter des données selon lesquelles entre 40 % et 70 % des femmes victimes de meurtres sont tuées, globalement par balle, par leur mari, compagnon ou concubin. Le taux de victimes noires est six fois supérieur à celui des femmes blanches.

La violence, et en particulier la violence à l'égard des femmes, est ainsi une forme de socialisation, en particulier pour les Noirs, car elle serait devenue le seul mode de communication interpersonnelle et le seul moyen de résoudre des conflits. Malgré la lutte contre l'apartheid et l'achèvement de la démocratie, malgré la création et le travail de la *Truth and Reconciliation Commission* (« Commission pour la vérité et la réconciliation »), l'apprentissage de la pacification n'aurait pas commencé. Les conflits raciaux, de classe, de genre restent exacerbés par les inégalités de richesses entre Blancs et Noirs, hommes et femmes, toujours présentes, elles-mêmes renforcées par la situation de crise globale et une mise en concurrence économique et hégémonique spécifique du pays, en tant que modèle africain, à l'échelle internationale.

Une rhétorique d'État sexuée et sexiste

Le président Jacob Zuma, en exercice depuis 2009, traduit bien cette réalité. Il se définit lui-même comme un « tribun zoulou » fortement attaché à sa province d'origine, le KwaZulu-Natal. Il revendique des conceptions et des pratiques très traditionnelles, tel que le test de virginité ou la polygamie, tolérée dans la loi coutumière mais constitutionnellement illégale. Il organise ses multiples mariages pour les officialiser publiquement et se donner ainsi la parole devant une audience étoffée. Cette stratégie est structurée par un arsenal discursif élaboré qui alimente, par son intermédiaire et celui de ses partisans, un nouveau discours d'intolérance et de rejet de l'autre, « nouveau » en référence au discours colonial et ségrégationniste et dans le sens où il fait renouvellement. Ce discours est imprégné de jugements de valeur relatifs au sexe, à la sexualité et à l'appropriation du corps des femmes. Jacob Zuma personnifie lui-même une sexualité spécifique et une identité de genre. En 2006, le procès pour viol dont il



est sorti blanchi lui a servi politiquement : il est apparu publiquement comme la victime d'une propagande « anti-homme ». Il a évoqué sa situation de « pauvre homme persécuté du peuple ». Il a ainsi célébré son acquittement en affichant publiquement et sciemment une idéologie patriarcale, en revendiquant le retour à des valeurs coutumières et a défendu son « droit » à remplir ses fonctions sexuelles comme sa « tradition culturelle » l'exige.

Sa rhétorique se veut ouvertement sexiste, antiféministe, c'est-à-dire explicitement dirigée contre l'égalité hommes/femmes et les revendications féministes et ouvertement favorable à « la femme » perçue comme mère, reproductrice d'enfants, qui conforte une identité féminine, soumise, silencieuse. Elle entend fédérer ceux qu'il nomme les « plus démunis », les « oubliés des politiques post-apartheid », sous-entendus les hommes les plus pauvres et non les femmes, dans le but de renforcer un organe politique, l'African National Congress (ANC)¹, en perte de légitimité.

Des campagnes politiques masculinistes

La campagne que Jacob Zuma a menée pour les élections de 2009 illustre cette tendance globale et en donne un tournant spécifique. Les partis politiques ont à ce moment courtisé leur électorat en employant de nouvelles stratégies de campagne. Celle menée par Jacob Zuma a placé les questions de genre et de sexualité au centre du discours ; elle les a en quelque sorte détournées en les mettant personnellement en position de victime d'un système législatif oppressif (en référence à toutes les poursuites dont il avait fait l'objet notamment son procès pour viol). La manœuvre politique visait l'identification par lui-même de l'homme sud-africain de « base », pauvre, noir, des *townships*, malmené par la vague féministe, dans l'expression « normale » de sa sexualité. L'homme politique a notamment lancé la campagne *100% Zulu Boy* où il a ouvertement manifesté son engagement pour un retour à des valeurs traditionnelles africaines, sous-entendus favorables à la manifestation du pouvoir de « l'homme » sur « la femme ».

Par ailleurs, le leader de l'ANC et Julius Malema, ancien dirigeant de la Ligue de la jeunesse de l'ANC, ont appelé à l'« exil des jeunes femmes enceintes », en référence à l'hypothétique hypersexualité des adolescentes mise en cause par les avocats de la défense de Zuma lors de son procès pour viol de 2006. Malema a également fait des déclarations sur la façon dont les victimes de viol « devraient » se comporter, dans le sens où elles ne sont, selon lui, pas des victimes mais des provocatrices. Il a notamment déclaré que l'accusatrice du président Zuma avait « pris du bon temps ». Par ailleurs, Tokyo Sexwale, membre exécutif de l'ANC, a traité les femmes âgées qui soutenaient le Cope (parti dissident de l'ANC) de « sorcières ».

[1] L'African National Congress (ANC), parti politique fondé en 1912 pour défendre les intérêts des Noirs contre les Blancs, fut déclaré hors-la-loi par le Parti national pendant l'apartheid en 1960. Il est de nouveau légalisé le 2 février 1990, à la veille de l'abolition de l'apartheid en juin 1991. En 1994, Nelson Mandela, président de l'ANC, devient le premier président de la République noir du pays. Depuis lors, l'ANC domine la vie politique sud-africaine (60-70 % des voix aux différentes élections générales de 1994, 1999, 2004 et 2009).



Government ZA / Flickr (cc-by-nc-nd)

Jacob Zuma à la conférence annuelle sur l'état de la nation (SoNA), 14 février 2014.

Ces discours ouvertement misogynes nourrissent à dessein le sentiment que les partisans de Zuma qualifient d'« émas-culation » de certains Sud-Africains. Ce sentiment est au quotidien renforcé par celui de l'incapacité à remplir le rôle socialement alloué de pourvoyeur de la famille puisque dans ce pays le taux de chômage s'élève à 39 %. « L'homme » sud-africain ne serait plus un « vrai » homme. Ce discours prévalait déjà à l'époque coloniale, où l'homme était culturellement considéré par les colons européens en Afrique comme le seul soutien de famille alors que la réalité était toute autre, les femmes ayant toujours occupé une place importante dans le secteur rémunéré du commerce par exemple. Ce discours n'est donc pas neuf et est réutilisé par les hommes au pouvoir afin de justifier un arsenal de violences dont celles à l'égard des femmes. Il entretient une vision de la subordination des femmes, implicitement au service d'hommes entendus comme seuls capables d'autonomie. Il perpétue ce qu'on peut qualifier de masculinisme colonial, et ce au plus haut niveau de l'exercice du pouvoir.

La version turque, traditionnelle et religieuse

Le 1^{er} novembre 2015, un peu plus de 49 % des électeurs turcs ont choisi le parti de ce que les commentateurs ont appelé la « stabilité ». Cinq jours plus tôt, une jeune femme de 25 ans avait été tuée par balles par des policiers parce qu'elle leur avait demandé de se déchausser avant de franchir la porte de ses parents. Légitime défense contre acte terroriste, ont-ils plaidé. Là est bien la logique de la stabilité turque : terreur contre savoir-vivre. Le cas n'est pas rare. En Turquie, trois femmes sont tuées chaque jour. Les « homicides de femmes » ont augmenté de 1 400 % entre 2002 et 2009. Le phénomène est sorti au grand jour en 2010 quand des organisations de femmes locales ont demandé à leur gouvernement « un plan d'action urgent » contre ce qu'elles ont sciemment qualifié de féminicide. Les raisons de ces assassinats sont multiples. Des femmes sont tuées parce qu'elles portent des pantalons blancs, parce qu'elles ne passent pas le sel à table, parce qu'elles envoient des textos, parce qu'elles ne viennent pas à table à temps et parce qu'elles demandent l'heure d'une manière séductrice.

Ces actes sont banalisés dans un pays où les violences sexuelles sont courantes. Traditionnellement, en Turquie, les crimes d'honneur ou « coutumiers » visent à contrôler la vie sexuelle des femmes. Les jeunes femmes sont censées être vierges au mariage ; elles doivent être « propres ». Cette propreté est fragile et peut être détruite par de moindres actes, tels que se promener seule en ville, demander la diffusion d'une chanson d'amour à la radio ou flirter avec un garçon. Leur assassinat au nom de l'honneur est le coût à payer par les jeunes femmes pour acquérir la liberté. Les femmes sont considérées comme la propriété de la famille et sont autant de symboles de la réputation ou de l'honneur de la famille. Si une



jeune femme tombe amoureuse ou a une aventure, son prix de vente en tant que propriété chute, mais plus important encore, toute la famille est réputée déshonorée au sein de la communauté. Ces croyances sont si puissantes que les familles sont prêtes à sacrifier la vie d'un de leurs membres féminins afin de rétablir leur honneur et de paraître droites aux yeux des autres.

L'appropriation du corps des femmes par l'État

L'État turc est impliqué dans ces meurtres de femmes. La loi comme son application fournit une protection minimale pour les femmes quand elles sont vivantes et s'accommode des moyens par lesquels le meurtre est justifié après leur mort. Souvent, ceux qui sont connus pour avoir participé à la décision de commettre le meurtre ne sont pas sanctionnés et les membres de la famille sont rarement tenus de témoigner devant le tribunal. Lorsque les victimes font des déclarations à la police ou aux procureurs, elles se rétractent souvent ou changent leurs déclarations lorsque le cas est jugé devant la cour. Les procureurs demandent ou mènent rarement des enquêtes plus approfondies et closent les affaires rapidement. Tout le monde, y compris le juge, sait ce qui s'est réellement passé et comment c'est arrivé, mais parce qu'ils vivent également dans la région, ils choisissent de ne pas poursuivre leur enquête.

Cette situation nationale criminelle dépasse les aspects traditionnel et religieux de la question. L'accélération du phénomène démontre la situation complexe de l'État. La Turquie guette avec avidité son entrée dans l'Europe. Ainsi, au niveau international, le gouvernement turc tient à se montrer exemplaire en matière de droits des femmes, à se détacher d'autres pays jugés plus « barbares ». Au niveau national, la réalité est autre. Les lois existent mais s'appliquent difficilement. Par exemple, le droit à l'avortement jusqu'à dix semaines de grossesse a été voté en 1983. Pourtant, il est aujourd'hui très difficile pour une femme d'obtenir une IVG car très peu de médecins la pratiquent. La pression interne est importante et la rhétorique étatique bien huilée. Dans son discours de clôture de la Conférence internationale des parlementaires sur l'application du programme d'action de la Conférence internationale pour la population et le développement qui s'est tenue les 24 et 25 mai 2012 à Istanbul, Recep Tayyip Erdogan déclarait que « *pour avortement est un nouvel Uludere* », en référence au bombardement par les forces aériennes de l'armée turque le 28 décembre 2011 du village kurde du même nom, situé au nord de l'Irak, qui avait fait 37 morts, pour la plupart des enfants. En établissant cette comparaison, le président met sur un pied d'égalité les impacts des attaques militaires perpétrées par l'État turc contre des populations kurdes en résistance et ceux du droit des femmes à disposer de leur corps. Il associe la sécurité de l'État et celle des hommes à assumer leur rôle traditionnel de chef de famille. Plus tôt, lors de la Journée internationale des femmes de 2008, Erdogan avait encouragé les femmes à donner naissance à au moins trois enfants « *pour le bien de la Nation* ». Les lois pour les droits servent ici de paravent à une vision ouvertement antiféministe, patriarcale et paternaliste. Elles visent à protéger un establishment en difficulté, mettant lui aussi en avant son statut de victime

d'un féminisme importé.

Un patriarcat déstabilisé

Tout comme l'élection puis la réélection de Jacob Zuma et sa légitimation, les élections de Tayyip Erdo an en Turquie et de Donald Trump aux États-Unis symbolisent un tournant rétrograde qui mise explicitement sur l'antiféminisme. L'heure n'est pas à la paix sociale mais à la réaffirmation d'États hégémoniques, masculinistes et élitistes.

Le recours à la banalisation du sexisme sert de base à un discours politique qui occulte les violences dont les pays sont le théâtre (xénophobes, urbaines, de genre) et les inégalités économiques et sociales de plus en plus criantes, en contexte de mondialisation. Elle sert également de faire-valoir à une idéologie au service de la satisfaction unilatérale du plaisir sexuel masculin, qui serait menacée par une dévirilisation des hommes de la « base », orchestrée par les féministes radicales anticolonialistes locales.

Cette situation exemplarise un paradoxe permanent, par lequel les relations sociales entre les individus (femmes/hommes, Noirs/Blancs, musulmans/athées, pauvres/riches, etc.) sont requalifiées au quotidien selon un processus qui les hiérarchise de façon renforcée et accélérée. Ce paradoxe, alimenté par un masculinisme d'État, démontre une déstabilisation politique et idéologique majeure.



BIBLIOGRAPHIE

- BOZARSLAN, Hamit « Chapitre 13-Le tissu démographique, économique et social », *Hors collection* « Histoire de la Turquie - De l'empire à nos jours », Tallandier, 2013, pp. 387-401.
- BROGDEN, Mike, *La Criminalité en Afrique du Sud, au risque des espaces publics*, Paris, Annales de la recherche urbaine, n° 83/84, 1999.
- DE COSTER Michel, BAWIN-LEGROS Bernadette et PONCELET Marc, *Introduction à la sociologie*, 6^e édition, Broché, Paris, De Boeck, 2005.
- DECOTEAU Claire, *The Crisis of Liberation: Masculinity, Neo-Liberalism and HIV/AIDS in Post-Apartheid South Africa*, contribution présentée lors de la rencontre annuelle de l'American Sociological Association, Boston, MA, 2008.
- DRECHSELOVA, Lucie. « Le mois de mai, tournant historique pour l'avortement en Turquie? », *Hypothèses*, 2013.
- DUERST-LAHTI Georgia et MAE KELLY Rita, *Gender Power, Leadership, and Governance*, University of Michigan Press, 1996.
- HEISE Lori, GARCIA-MORENO Claudia, "Violence by intimate partners", in KRUG E.tienne DAHLBERG Linda, MERCY James, ZWI Anthony, LOZANO Rafael (dir.), *World Report on Violence and Health*, Genève, World Health Organization, 2002, pp.87-122.
- JEWKES Rachel et alii, *Rape of Girls in South Africa*, *The Lancet*, N°359, 2002/9303, pp.319-320.
- JEWKES Rachel et alii, *Understanding Men's Health and Use of Violence: Interface of Rape and HIV in South Africa*, *Gender & Health Research Unit*, Medical Research Council, 2009, <<http://gender.care2share.wikispaces.net/file/view/MRC+SA+men+and+rape+ex+summary+june2009.pdf>>.
- KYNOCH Gary, « Urban Violence in Colonial Africa: A Case for South African Exceptionalism », *Journal of Southern African Studies*, XXXIV (3), Londres, Routledge, 2008.
- LAWUYI Olatunde B., « Acts of Persecution in the Name of Tradition in Contemporary South Africa », *Dialectical Anthropology*, N°23, 1998/1, pp.83-95.
- LINDSAY Lisa A., « Working with Gender: The Emergence of the "Male Breadwinner" in Colonial Southwestern Nigeria », in Catherine COLE, Takyiwaa MANUH et Stephan F. MIESCHER (dir.), *Africa After Gender?*, Indiana University Press, 2007, pp.241-252.
- MATHEWS Shanaaz et alii, « Intimate Femicide-Suicide in South Africa: a Cross-Sectional Study », *Bulletin de l'OMS*, N° 86, 2008/7, pp.552-558.
- NORMAN Rosana, MATZOPOULOS Richard, GROENEWALD Pam et BRADSHAW Debbie, "The High Burden of Injuries in South Africa", *Bull World Health Organ*, N°86, 2007/9, pp.695-702.
- OUZGANE Lahoucine et MORRELL Robert (dir.), *African Masculinities: Men in Africa from the Late 19th Century to the Present*, New York, Palgrave Macmillan, 2005.
- PINO Angelica, *Equality Court Agrees, Speech Can Be Deadly Weapon*, SANGONeT, 2010.
- RENEGADE Gus T, The C.O.W.S. w/CREE, *Emasculation & Castration of Black Males*, émission de radio, 18 janvier 2010, <<http://racism-notes.blogspot.fr/2009/01/emasculation-castration-of-black-males.html>>.
- ROBINS Steven, « Sexual Politics and the Zuma Rape Trial », *Journal of Southern African Studies*, N°34, 2008/2, pp.411-427.
- SEEDAT M., VAN NIEKERK A., JEWJES R., SUFFLA S., et RATELE K., « Violence and Injuries in South Africa: Prioritising an Agenda for Prevention », *The Lancet*, N°374, 2009, pp.1011-1022.
- SEEKINGS Jeremy, « The Continuing Salience of Race: Discrimination and Diversity in South Africa », *Journal of Contemporary African Studies*, N°26, 2008/1, pp.1-25.
- VAN DER WESTHUIZEN Christi, «100% Zulu Boy»: *Jacob Zuma And The Use Of Gender In The Run-up To South Africa's 2009 Election*, Women's Net, 2009, <<http://za.boell.org/2014/02/03/100-zulu-boy-jacob-zuma-and-use-gender-run-south-africas-2009-election-publications>>.